

## PROJETS DE CESSION

### Raccordement / Moulage

Dans le cadre de la cession, les salariés transférés du moulage et certains de ceux qui peuvent être volontaires estiment que la prime de 4 mois n'est pas suffisante. Ils souhaitent aussi obtenir une compensation financière pour les années de travail chez ABB. **Les 12 000€ uniformes sont demandés comme réparation du préjudice ressenti** en étant vendus comme les machines et les activités.

**Depuis le début de la procédure, les demandes des élus et des Organisations Syndicales ont largement porté sur le statut social et la sécurisation du cadre juridique, mais pour réparer le préjudice moral on ne connaît guère d'autre solution que le fric !**

Par ailleurs, l'attitude arrogante de la Direction, hier, vis-à-vis des salariés en grève qui se sont invités à la réunion du CE, n'est pas de nature à permettre une sortie du conflit.

# LA GREVE CONTINUE DONC

## JEUDI 29 MARS